



Compte-rendu du CSA SPIP FS du 22 septembre 2026

Les débats tenus lors de ce dernier CSA SPIP FS ont conforté nos propos liminaires : s'investir dans la thématique de la santé et sécurité au travail, que cela soit à l'échelon local ou en DI, relève clairement du sacerdoce !

A l'unisson côté OS, les constats – soutenus désormais par des études chiffrées et détaillées - sont sans appel : les moyens humains et matériels accordés à l'étude et la prévention des risques sont insuffisants, pour ne pas dire dérisoires, tant les besoins sont grands. Le constat est si évident que même l'administration reconnaît le chemin qui reste à accomplir !

Pourtant, s'il fallait encore le rappeler : la prévention n'est pas un coût mais un investissement qui permet d'éviter les conséquences entraînées par la souffrance, les blessures, les accidents ou l'épuisement au travail.

Pour le **SNEPAP-FSU**, les constats partagés ne suffisent pas ! Il convient que l'administration pose des actes forts désormais pour se conformer aux prescriptions légales et démontrer son intérêt à garantir la santé et la sécurité de ses agents.

Pendant les 4 années qui viennent de s'écouler, le **SNEPAP-FSU** s'est engagé de manière constante, notamment à travers son rôle au secrétariat de la FS, à porter les maux et les mots des agents. Patiemment, sans faiblir, avec ténacité, nous avons su obtenir de l'Administration des chiffres propres à la filière jusqu'alors invisibilisée par des données au niveau de l'ensemble de l'administration pénitentiaire.

Au-delà des bilans chiffrés que fait désormais l'administration, le **SNEPAP-FSU a agi pour que ces constats deviennent des actes.**

Ce travail s'est amorcé à travers notamment l'élaboration d'un PAPRI Pact (programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) et d'une check-list sur la sécurisation des SPIP sur la base de la circulaire de 2013.

Sur ce point, le drame survenu au SPIP de Fort-de-France montre plus que jamais l'urgence à mettre l'humain (et non seulement le bâtimentaire) au cœur de procédures accessibles, claires, des procédures de protection mises en œuvre immédiatement comme la

reconnaissance de l'imputabilité de l'accident de travail au service, un accompagnement psychologique immédiat,...).

Au regard des publics pris en charge, sécuriser les SPIP est indispensable, sécuriser les agents est fondamental. La réaction actuelle de l'administration est hors sol dans sa réponse face à cet évènement traumatique !

Quelques pierres ne font pas un chemin ! Pour le **SNEPAP-FSU**, il est indispensable que ce travail se poursuive et inclut notamment la thématique des risques psycho-sociaux, indépendamment de la suspension des travaux qu'entraîne l'organisation des élections professionnelles en décembre 2026.

Voter sera plus que jamais un acte professionnel fort.

Des votes massifs sont autant de mandats donnés aux OS pour exiger de l'administration qu'elle reconnaisse ces enjeux comme essentiels. Des votes massifs sont autant de poids donné à la voix portée par les OS, devenant alors des interlocuteurs incontournables.

Si les élections professionnelles peuvent changer les interlocuteurs, elles ne doivent pas permettre à l'administration de se dédouaner des engagements qu'elle a elle-même pris !

Voter pour le SNEPAP-FSU sera le choix de la continuité : celle d'une organisation qui saura être le garde-fou d'amnésies de notre administration sur ses engagements, mais aussi le moteur du travail depuis amorcé.

Le SNEPAP-FSU saura être à la hauteur de la confiance des agents et n'aura de cesse de marteler qu'une vraie politique de prévention des risques professionnels ne peut pas se faire à moyens constants.